

**DECLARATION DES PERFORMANCES
No.15-02**

1. Code d'identification unique du produit-type:

333-000, 333-002, 333-001, 331-100, 363-610, 363-612, 331-140, 331-102, 331-142, 331-101, 331-141, 331-100, 331-135

2. Numéro type de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :

- Bobine, rouleau et feuille
- Finition VM ZINC® naturel – QUARTZ-ZINC® - ANTHRA-ZINC® - AZENGAR®
- Epaisseur comprise entre 0.60 mm et 1.5 mm
- Toutes largeurs

3. Usage prévu du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant

Tôles et bandes métalliques totalement supportées pour couverture, bardages extérieurs et intérieurs.

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 et adresse du producteur :

Umicore Building Products France S.A.S.
Les Mercuriales - Tour du Ponant
40 rue Jean Jaurès
FR-93176 Bagnolet Cedex - France

5. Le cas échéant, Nom et adresse du contact du mandataire conformément à l'article 12 § 2

Non applicable

6. Systèmes d'Evaluation et de Vérification de la Constance des Performances

- 3 pour le feu
- 4 pour les autres caractéristiques

7. Organisme notifié (cas de la hEN)

Non applicable

8. Déclaration des performances d'un produit pour lequel une Evaluation Technique Européenne a été délivrée :

Non applicable

9. Performances déclarées

L'ensemble des caractéristiques listées dans le tableau ci-dessous se réfère à la norme harmonisée hEN 14783, et en particulier à son annexe ZA.

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Perméabilité à l'eau	Satisfaite ^(a)	hEN 14783
Variation dimensionnelle	$22 \times 10^{-6} \text{ K}^{-1}$	hEN 14783
Relargage de substances dangereuses réglementées	Satisfaite ^{(a)(b)}	
Réaction au Feu	A1	Décision 96/603/CE et 2000/605/CE
feu extérieur de toiture	Satisfaite	Décision 2000/553/CE
Durabilité	Zn	hEN 14783

(a) Concerne la performance du produit seul.

(b) Les faces en contact avec l'air intérieur ne doivent pas dégager de substances dangereuses réglementées dépassant les niveaux maximum autorisés spécifiés dans les réglementations européennes ou nationales. Des méthodes d'essai européennes sont en cours d'élaboration. Une base de données informative sur les dispositions européennes et nationales concernant les substances réglementées peut être consultée sur le site EUROPA de la Construction

(accessible à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/enterprise/construction/internal/dangsub/dangmain_en.htm)

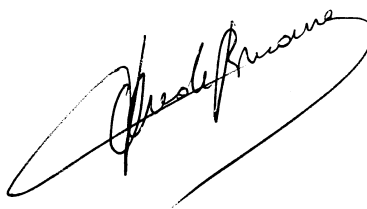
10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par

Pierre VAN DE BRUAENE, Président

Bagnolet, le 18 septembre 2015

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Van de Bruaene', written over a large, light-colored oval shape.